



Guide pratique 26-27



Conservatoire
Nadia et Lili Boulanger

17 rue Marguerite de Rochechouart - 75009 Paris

Les
conservatoires
de Paris



SOMMAIRE

Le mot de la Directrice	p. 4
L'équipe du Conservatoire	p. 5
Enseignement artistique spécialisé	p. 6
Education artistique et culturelle	p. 7
Accessibilité universelle, handicap et besoins spécifiques	p. 9
Prévention des violences sexistes et sexuelles	p. 10
Entrez au cma9 ! Cours Musique et Danse	p. 11
Ateliers découverte	p. 12
Organisation des parcours d'apprentissage	
Musique	p. 13
Chant lyrique	p. 15
Jazz & musiques improvisées	p. 16
Musique ancienne	p. 17
Direction chœur & orchestre	p. 18
Danse (cursus classique)	p. 19
Théâtre	p. 21
S2TMD Théâtre	p. 22
Cycle spécialisé	p. 23
L'évaluation des élèves	p. 24
Fonctionnement des conservatoires	p. 25
Réinscriptions, transferts, congés	p. 27
Inscriptions débutants	p. 28
Inscriptions non-débutants	p. 29
Inscriptions théâtre	p. 30
Facturation	p. 31
Équipe enseignante	p. 33

ENTREZ AU CONSERVATOIRE NADIA ET LILI BOULANGER !

Le Conservatoire Nadia et Lili Boulanger, créé en 1972, accueille aujourd'hui plus de **1 000 élèves** encadrés par une **centaine de professeurs**. Installé au 17 rue Marguerite de Rochechouart depuis septembre 2000, le Conservatoire fait partie des établissements culturels majeurs du 9^{ème} arrondissement, aux côtés des bibliothèques, musées, théâtres et nombreux lieux de création et de diffusion de ce territoire riche de diversité culturelle.

Outre les départements traditionnels, le Conservatoire accueille des **enseignements très spécifiques** en lien avec son histoire : Jazz, Musique ancienne, Danse de caractère, Parcours personnalisé pour les élèves en situation de Handicap, et également un dispositif S2TMD Théâtre en lien avec le Lycée Lamartine.

En complément de sa mission d'enseignement, le Conservatoire organise et prend part à de nombreuses manifestations tout au long de l'année, contribuant ainsi à l'animation culturelle du quartier de la Nouvelle Athènes. Ce sont ainsi plus de **100 dates de représentations** qui sont proposées chaque saison !

Nous sommes très reconnaissants à la Maire du 9^{ème} arrondissement, Madame Delphine Bürkli, d'avoir embelli notre établissement, en mettant à disposition les moyens nécessaires pour la **rénovation de l'Auditorium Nadia et Lili Boulanger de 118 places, doté à présent de gradins**. Un nouvel espace propice au développement de la créativité de nos élèves !

Le Conservatoire du 9^{ème} poursuit par ailleurs son travail de maillage territorial en nouant de **nombreux partenariats** avec différentes structures artistiques, éducatives et socio-culturelles (Archives Nationales, Bibliothèque de la Grange-Fleuret, Bibliothèque Drouot, Fondation Dosne-Thiers, Comédie Française, Théâtre de la Concorde, Hôpital Bretonneau, Musée de la Vie Romantique, Musée Montmartre, Maison Victor Hugo), lesquelles permettent aux élèves de se produire hors les murs, et donnent au Conservatoire un rayonnement certain.

Soyez les bienvenus !



Agathe MAYERES

Directrice

Conservatoire Nadia et Lili Boulanger

L'ÉQUIPE DU CONSERVATOIRE

Conservatoire Nadia et Lili Boulanger

17 rue Marguerite de Rochechouart, 75009 Paris
01 44 53 86 86 – conservatoire9@paris.fr

Direction

Agathe MAYERES · *Directrice*
Vincent EVRARD · *Secrétaire général*
Sergio DE LEEUW · *Conseiller aux études*

Administration

Christophe DESPEAUX, Mike JOSEPH, Maud BARRANGER-FAVREAU & Thomas BAKOWIEZ · *Agents d'accueil CMA9 & Site Cromot du Bourg*
Geneviève ABÉNA & Marie-Christine LOMAS · *Chargées de scolarité*
Jean-Eudes BERNICOT · *Régisseur bâtiment*
Ornella RAMASAWMY · *Chargée de communication*

Coordination pédagogique

Elsa MAURUS · *Chant lyrique*
Barbara MOUTON-JAMET · *Cordes*
Jean-Baptiste NICOLAS · *Direction d'Orchestre*
Nathan DEGRANGE-RONCIER · *Direction de chœur*
Sophie DESCOMBES · *Formation Musicale*
Valérie MILLE & Jean RIBEIRO · *Instruments polyphoniques*
Pierre CARRIÉ · *Jazz et musiques improvisées*
Esteban GALLEGOS · *Musique ancienne*
Frédéric LUBIATTO · *Musique de chambre*
Aurélien ADHUMEAU · *Pratiques vocales collectives*
Jean-Baptiste NICOLAS · *Pratiques instrumentales collectives*
Johanne FAVRE-ENGEL · *Vents*
Béatrice CHOUKROUN · *Danse*
Elsa SALADIN BENATTAR · *Théâtre*
Sergio DE LEEUW · *Responsable Pôle Éducation artistique et culturelle*

SUIVI PÉDAGOGIQUE

Pour toute question liée au parcours pédagogique, à l'organisation des études ou à toute autre demande d'accompagnement, **vous pouvez prendre directement rendez-vous avec le Conseiller aux études du conservatoire, Sergio De Leeuw.**

N'hésitez pas à réserver un créneau à travers le QR code.

Sauf indication contraire de notre part, votre rendez-vous est considéré comme confirmé.



ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE SPÉCIALISÉ

MUSIQUE

Instruments

Violon, Alto, Violoncelle, Contrebasse
Flûte, Hautbois, Clarinette, Basson, Saxophone
Trompette, Trombone, Cor, Tuba
Piano, Orgue, Guitare, Harpe, Accordéon

Voix

Chant choral, Filière voix, Chant lyrique, Art lyrique

Jazz & Musiques improvisées

Histoire du Jazz, Ear Training, Harmonie Jazz, Improvisation clavier, Déchiffrage,
Ateliers, Basse, Guitare, Trompette, Saxophone, Batterie, Piano, Chant

Musique Ancienne

Clavecin, Flûte à bec, Luth, Traverso, Viole de Gambe, Basse continue, Hautbois,
Ateliers

Érudition

Formation musicale, Culture musicale, Ecriture, Harmonie au clavier

Pratiques collectives

Orchestres d'Harmonies, Orchestres à Cordes, Orchestre symphonique, Musique
de chambre, Ateliers Jazz, Atelier Tango

Direction

Direction de chœur, Direction d'orchestre
(Initiation / Préparation au CPES)

DANSE

Danse classique (cursus)
Danse de caractère / Danse contemporaine (options)
Culture chorégraphique

THÉÂTRE

Parcours découverte (collège)
Initiation (lycée)
Art dramatique
Mime

ÉDUCATION ARTISTIQUE & CULTURELLE

Dispositifs primaires

La Ville de Paris a mis en place il y a plus de 10 ans le programme « **l'Art pour Grandir** » destiné à permettre à tous les jeunes Parisien-ne-s de se familiariser avec les pratiques artistiques et de découvrir les lieux de production, création et diffusion.

Les enjeux pour la Ville et le Conservatoire sont les suivants :

- Élargir les publics bénéficiaires de l'offre d'enseignement artistique des conservatoires, s'inscrivant dans des parcours artistiques et culturels pour tout Parisien, tout au long de la vie ;
- Développer une offre d'Enseignement Artistique non spécialisé, en complément de l'Éducation Artistique et Culturelle, et favoriser les passerelles vers différents cursus proposés au sein des conservatoires ;
- Rééquilibrer des spécialités proposées en milieu scolaire en proposant des actions en danse et théâtre.

Afin de poursuivre la démocratisation de l'offre des conservatoires, de **nouvelles actions en temps scolaire** ont vu le jour dans les deux spécialités :

- **Danse** pour les élèves de **grande section de maternelle** ;
- **Théâtre** pour les élèves de **CM2**.

Écoles partenaires : Chaptal et Milton 5

Parcours sensibilisation musicale (PSM)

Dans le cadre de la réforme des conservatoires, la Ville de Paris, en partenariat avec l'Académie de Paris, propose un PARCOURS DE SENSIBILISATION MUSICALE pour tous les élèves de cours préparatoire des écoles publiques parisiennes.

Ce parcours a pour ambition de **sensibiliser chaque enfant de CP à l'écoute, la rencontre et la pratique de la musique**. Ce parcours, qui décline les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle (rencontre avec les artistes et les œuvres, connaissance musicale, pratique de l'instrument) vient enrichir l'offre d'éducation artistique et culturelle délivrée par le professeur des écoles et le professeur de la Ville de Paris en éducation musicale.

Écoles partenaires : Blanche, Buffault, Bruxelles, Chaptal, Clichy, Milton 5 et 21, Tour d'Auvergne, Turgot et Victoire.

Temps d'activité périscolaire (TAP)

Suite à la réforme des rythmes éducatifs mise en place en 2013, la Ville de Paris a instauré des **ateliers les mardis et vendredis de 15h00 à 16h30** à l'attention des enfants des écoles maternelles et élémentaires. Facultatifs et gratuits, ces ateliers sont gérés par des animateurs et professeurs de la Ville de Paris et par des partenaires culturels et sportifs extérieurs. Leur coordination est assurée dans chaque école par un REV (Responsable Éducatif Ville).

Le Conservatoire du 9^{ème} arrdt, s'est fortement mobilisé pour développer sur ces nouveaux temps d'activités périscolaires (TAP) des activités de pratique de la musique et de la danse prenant la forme d'ateliers vocaux, instrumentaux ou chorégraphiques, animés par des enseignants spécialisés.

Écoles partenaires : Blanche, Buffault, Bruxelles, Chaptal, Clauzel, Clichy, Milton 5, Milton 21, Tour d'Auvergne, Turgot et Victoire.



ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE, HANDICAP & BESOINS SPÉCIFIQUES

Enfants, jeunes adultes en situation de handicap ou atteints de maladie invalidante, les portes des conservatoires vous sont ouvertes pour une **pratique artistique adaptée et inclusive** au sein des conservatoires de la Ville de Paris

Les équipes enseignante et administrative, mobilisées pour la réussite de chaque élève, sont à l'écoute de toutes les situations aux besoins spécifiques : aménagement du lieu, des outils pédagogiques, organisation du rythme des études, adaptation des évaluations et examens.

Dans chaque conservatoire, un **réfèrent handicap** est présent pour vous accompagner et vous orienter en fonction des besoins spécifiques de chacun. Les situations rencontrées peuvent relever de handicaps très variés - sensoriels, moteurs, cognitifs ou psychiques - tels que l'autisme, l'anophtalmie, la surdité bilatérale, l'AVC périnatal, la déficience visuelle, le TDAH, la dyslexie, la dyspraxie, le mutisme sélectif, l'épilepsie, l'anorexie, la bipolarité, la phobie scolaire (également appelée *burn out* de l'enfant) ou encore les troubles psychomoteurs.

Au Conservatoire Nadia et Lili Boulanger (CMA9)

Exemples d'aménagements proposés

- 1/3 temps de cours supplémentaire en instruments
- Aménagement des horaires et adaptation du cursus en fonction des besoins

Atelier musical adapté

- Niveau 1 : 2h hebdomadaires (Elsa BOUSQUET et Nathan DEGRANGE-RONCIER)
- Niveau 2 : 1,5h hebdomadaires (Chadène AJAKA et Nathan DEGRANGE-RONCIER)

Partenariats et conventions autour du handicap

- Partenariat depuis 2016 avec l'association **APTE Autisme** (concerts, conférence...). Concert annuel « La musique efface la différence » qui mélange des élèves en situation de handicap du CMA9 et des élèves autistes de l'association APTE. Ce projet s'inscrit dans le cadre du **Mois parisien du handicap**.
- Projet avec **l'École maternelle Rochechouart** : travail autour de la musique avec les enfants de l'**UEMA** (unité d'enseignement maternelle autisme, équivalent du dispositif ULIS pour les maternelles). Rencontre des enfants de l'UEMA avec les élèves de 1C1-Tronc commun du CMA9 autour de plusieurs comptines communes.

Contact : Sergio DE LEEUW · Conseiller aux études : sergio.deleeuw@paris.fr

PRÉVENTION DES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

La Ville de Paris s'est engagée depuis plusieurs années dans la prévention et la lutte contre les VSS, de façon significative et durable. La Direction des affaires culturelles s'inscrit pleinement dans ce dispositif et a mis en place un plan de lutte autour de quatre axes structurants : la prévention, la détection, le signalement et le traitement.

Dans chaque conservatoire, **les membres de l'équipe de direction sont vos référents VSS.**

Au conservatoire du 9^{ème} vous pouvez vous adresser à :

Agathe MAYERES · Directrice : agathe.mayeres@paris.fr

Vincent EVRARD · Secrétaire général : vincent.evrard@paris.fr

Sergio DE LEEUW · Conseiller aux études : sergio.deleeuw@paris.fr



Pour plus d'informations sur la prévention des VSS, veuillez vous référer à **la page dédiée sur conservatoires.paris.fr** (cf. QR code)



ENTREZ AU CMA9 !

Cursus Musique et Danse

1C1-TRONC COMMUN

1^{ère} année du 1^{er} Cycle

3 cours hebdomadaires obligatoires d'une durée totale de 2h sur 2 jours :

Formation Musicale – 45 min

Découverte de la voix – 30 min

Découverte du corps par le mouvement – 45 min

Cette année de 1C1-Tronc commun permet une orientation de l'élève, dès la rentrée suivante, vers l'une des 3 filières : Filière Instrumentale, Filière Voix ou Filière Danse.

Réservé aux élèves de CE1, par tirage au sort en juin.

1C1-PRIMAIRES

1^{ère} année du 1^{er} Cycle

2 cours hebdomadaires obligatoires :

Formation Musicale – 1h15

Chant choral – 45 min

Réservé aux élèves du CE2 au CM2, par tirage au sort en juin.

GRANDS DÉBUTANTS

1^{er} Cycle

3 cours hebdomadaires :

Formation Musicale – 1h15

Chant choral – 1h

Cours d'instrument – 30 min

1^{er} Cycle en 2 ans

Réservé aux élèves collégiens, par tirage au sort en juin.

INITIATION DANSE (Cursus classique)

1 cours hebdomadaire obligatoire :

Initiation Danse – 45 min

À partir du CE1, par tirage au sort en juin.

1C1-DANSE (Cursus classique)

1^{ère} année du 1^{er} Cycle

2 cours d'1h hebdomadaires obligatoires dans la pratique dominante

1 cours d'1h optionnel en Contemporain et/ou Caractère

À partir du CE2, par tirage au sort en juin.

ATELIERS DÉCOUVERTE

Présentation d'instruments

Durant le **1^{er} trimestre du 1CI-Tronc commun**, les élèves ont la possibilité de participer à des Ateliers Découverte instrumentaux.

Le processus se déroule en **trois grandes étapes** :

- ① **Présentation des instruments en septembre**, lors de mini-concerts pédagogiques : ces rencontres, animées par des professeurs spécialisés, permettent d'établir un premier contact avec certains instruments enseignés au conservatoire ainsi que de découvrir le répertoire et les particularités inhérentes à chaque discipline.
- ② **Choix des ateliers** : à la suite de ces mini-concerts pédagogiques, les enfants sont en mesure d'exprimer eux-mêmes leurs préférences en sélectionnant jusqu'à trois instruments. Jusqu'en décembre, ils assistent à des cours hebdomadaires où ils ont l'opportunité de pratiquer et d'approfondir leur choix.
- ③ **Entrée dans le cursus** : à partir de janvier, en fonction des choix finaux exprimés et des places disponibles, les élèves commencent un cours instrumental hebdomadaire dans le niveau Initiation.



MUSIQUE

Schéma général d'organisation des études musicales

CYCLES	PARCOURS	ENSEIGNEMENTS	VOLUME HEBDOMADAIRE	ÉVALUATION			
1^{er} CYCLE 4 à 5 ans	1C1 Tronc commun <i>à partir du CE1</i>	Formation Musicale	45 mn	Orientation en fin d'année scolaire vers : • Danse • Filière voix • Filière instrumentale			
		Découverte de la voix	30 mn				
		Découverte du corps par le mouvement	45 mn				
	1C2 - 1C4/1C5	Filière instrumentale Apprentissage instrumental individualisé	Cours d'instrument	30 mn	En cours de cycle : contrôle continu Examen de fin de cycle		
			Formation musicale	1h/1h15			
			• Chant choral • Orchestre ou ensemble instrumental à partir de la 3 ^{ème} année	45 mn 1h15			
		Filière Voix Apprentissage de la musique par une pratique vocale collective <i>à partir du CE2, sur test</i>	Ensemble vocal	1h30			
			Formation musicale	1h à 1h30			
			Technique vocale	1h pour 4 élèves			
			Initiation clavier	1h pour 2 élèves			
2^{ème} CYCLE 4 à 5 ans	Filière instrumentale Apprentissage instrumental individualisé	Cours d'instrument	30 mn 40 mn à partir de la 3 ^{ème} année	En cours de cycle : contrôle continu Examen de fin de cycle			
		Formation musicale 2C1/2C2	1h30				
		Formation musicale 2C3/2C4 appliquée à l'instrument	2h				
		Orchestre ou ensemble instrumental	1h à 2h				
	Filière Voix Apprentissage de la musique par une pratique vocale collective <i>à partir du CE2, sur test</i>	Ensemble vocal	2h				
		Formation musicale	1h à 1h30				
		Technique vocale	1h pour 4 élèves				
		Initiation clavier	1h pour 2 élèves				
		3^{ème} CYCLE 2 à 4 ans	Filière instrumentale Apprentissage instrumental individualisé		Cours d'instrument	45 mn	En cours de cycle : contrôle continu Examen de fin de cycle CEM (Certificat d'Études Musicales) : avec projet personnel. Orientation en Cycle spécialisé possible après un examen d'admission Orientation possible en chant lyrique sur audition pour les élèves de Filière Voix
					Formation musicale (obligatoire pour une orientation en cycle spécialisée)	3h	
Pratique collective dirigée : orchestre ou ensemble instrumental	1h à 2h						
Pratique collective non dirigée : musique de chambre (3 semestres dans le cycle)	1h						
Filière Voix Apprentissage de la musique par une pratique vocale collective <i>à partir du CE2, sur test</i>	Ensemble vocal	2h					
	Formation musicale	Cours obligatoire jusqu'au niveau fin de 2 ^{ème} cycle					
	Technique vocale	1h pour 4 élèves					
	Initiation clavier	1h pour 2 élèves					
CYCLE SPÉCIALISÉ 2 à 3 ans Entrée sur examen et entretien	Filière instrumentale Apprentissage instrumental individualisé	Cours d'instrument	1h	Délivrance du DEM UV1 : Dominante UV2 : Formation musicale (équivalence Certificat fin de 3 ^{ème} cycle) UV3 : Culture musicale UV4 : Musique de chambre et orchestre			
		Formation musicale	2h30 à 3h				
		Culture musicale	1h30 à 3h				
		Pratique collective dirigée et non dirigée	2h à 4h				

MUSIQUE

Âge maximum d'admission dans chaque cycle

L'âge est calculé au 31 décembre de l'année

Enseignements	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Cycle Spécialisé
Violon, violoncelle, piano	12 ans	16 ans	20 ans	22 ans
Flûte, hautbois, clarinette, saxophone, alto, guitare, harpe, accordéon	12 ans	16 ans	20 ans	25 ans
Cor, trompette, percussions	14 ans	18 ans	22 ans	25 ans
Trombone, tuba, basson, euphonium, saxhorn	22 ans	22 ans	22 ans	25 ans
Flûte piccolo, cor anglais, clarinette basse, trombone basse, marimba	23 ans	23 ans	23 ans	26 ans
Contrebasse	25 ans	25 ans	25 ans	28 ans
Clavecin, traverso, flûte à bec, cor naturel, sacqueboute, viole de gambe, violon baroque, alto baroque, violoncelle baroque, luth/théorbe, claviers anciens	22 ans	24 ans	26 ans	28 ans
Formation musicale	Âge maximum identique à l'âge maximum de l'instrument pratiqué			30 ans
Filière voix enfants	12 ans			
Filière voix adolescents	16 ans	16 ans		
Chant lyrique	24 ans	26 ans	28 ans	30 ans
Orgue	28 ans	28 ans	28 ans	28 ans
Jazz	24 ans	26 ans	28 ans	28 ans
Musiques traditionnelles	30 ans	30 ans	30 ans	30 ans
Accompagnement piano	26 ans	27 ans	28 ans	28 ans
Écriture, orchestration, analyse, histoire de la musique, composition, composition électroacoustique, informatique musicale, MAO, direction d'orchestre, direction de chœur	28 ans	28 ans	28 ans	30 ans

Organisation des études de Chant lyrique

CYCLES	ENSEIGNEMENTS	VOLUME HEBDOMADAIRE	ÉVALUATION
1^{er} CYCLE 1 à 3 ans	Cours de chant	30 mn	En cours de cycle : contrôle continu
	Pratique vocale collective	1h à 2h	
	Formation musicale chanteur	1h à 2h	Examen de fin de cycle
2^{eme} CYCLE 1 à 3 ans	Cours de chant	40 mn	En cours de cycle : contrôle continu
	Pratique vocale collective	1h à 2h	
	Formation musicale chanteur	1h à 2h	Examen de fin de cycle
3^{eme} CYCLE 1 à 4 ans	Cours de chant	50 mn	Examen de fin de cycle CEM (Certificat d'Études Musicales) : avec projet personnel. Orientation en Cycle spécialisé possible après un examen d'admission
	Pratique vocale collective	1h à 3h	
	Formation musicale chanteur	1h à 2h	
	Mélodies et Lieder (optionnel)	1h pour 2 élèves	
CYCLE SPÉCIALISÉ* 2 à 3 ans Entrée sur examen et entretien	Cours de chant	1h	Délivrance du DEM UV1 : Dominante UV2 : Formation musicale (équivalence Certificat fin de 3 ^{eme} cycle) UV3 : Culture musicale UV4 : Pratique collective dirigée et non dirigée
	Formation musicale chanteur	2h30 à 3h	
	Culture musicale	1h30 à 3h	
	Pratique collective dirigée et non dirigée	2h à 4h	

L'admission des élèves dans la classe de chant lyrique s'effectue après audition et entretien.

À partir de 18 ans.



Organisation des études de Jazz & musiques improvisées

CYCLES	ENSEIGNEMENTS	VOLUME HEBDOMADAIRE	ÉVALUATION
1^{er} CYCLE 1 à 3 ans	Cours d'instrument	2 élèves pour 1h ou 3 élèves pour 1h30	En cours de cycle : contrôle continu Examen de fin de cycle
	Atelier/ensemble de jazz	1h30 à 2h	
	FM Jazz – Ear Training	1h00 à 1h30 pour 15 élèves*	
	Harmonie Jazz	1h30	
2^{eme} CYCLE 1 à 3 ans	Cours d'instrument	2 élèves pour 1h20	En cours de cycle : contrôle continu Examen de fin de cycle
	Atelier/Ensemble de jazz	2h	
	FM Jazz – Ear Training	1h00 à 1h30 pour 15 élèves*	
	Harmonie Jazz	1h30	
	Histoire du Jazz	2h	
	Cours de déchiffrage		
3^{eme} CYCLE 1 à 4 ans	Cours d'instrument	2 élèves pour 1h30	Examen de fin de cycle CEM (certificat d'études musicales) : avec projet personnel. Orientation en Cycle spécialisé possible après un examen d'admission
	Atelier/ensemble de jazz	2h	
	1 cours complémentaire au choix ou second atelier**	1h à 2h	
	FM Jazz ou second cours complémentaire si FM Jazz validée**	1h30	
CYCLE SPÉCIALISÉ 2 à 3 ans Entrée sur examen et entretien	Cours d'instrument	1h	Délivrance du DEM Épreuves instrumentales : UV1 : répertoire UV2 : projet personnel en pratique collective Épreuves théoriques : UV3 : Histoire du Jazz, Analyse UV4 : Écriture / Arrangement UV5 : Harmonie Options : UV6 : 2 options à valider
	Atelier/Ensemble de jazz	2h à 3h	
	Projet personnel en pratique collective / Participation aux masterclasses	variable selon prjet	
	Histoire du Jazz, analyse	2h	
	Écriture Jazz	2h	
	Harmonie Jazz	1h30	
	2 options à valider ***	-	



Modules complémentaires

Placement rythmique
Complémentarité guitare-piano
Conférences « Histoire du Jazz »
Masterclass Musiques du Monde

* Cours obligatoire jusqu'au niveau fin de 2^{eme} cycle de FM Jazz

** Harmonie, écriture, culture et histoire du Jazz, analyse, répertoire, instrument complémentaire, second atelier, etc.

*** Atelier complémentaire, big band, instrument complémentaire, écriture, posturologie...

Organisation des études de Musique ancienne

CYCLES	ENSEIGNEMENTS	VOLUME HEBDOMADAIRE	ÉVALUATION
1^{er} CYCLE 3 à 5 ans	Instrument	2 élèves pour 1h ou 3 élèves pour 1h30	En cours de cycle : contrôle continu Examen de fin de cycle
	Pratique collective	1h à 2h	
	Formation musicale	1h00 à 1h15	
2^{eme} CYCLE 3 à 5 ans	Instrument	2 élèves pour 1h 2 élèves pour 1h20 (à partir de la 3 ^{eme} année)	En cours de cycle : contrôle continu Examen de fin de cycle
	Pratique collective	1h à 2h	
	Formation musicale	1h30 à 2h	
	Basse continue pour les instruments concernés (optionnel)	1h pour 4 élèves	
3^{eme} CYCLE 3 à 4 ans	Instrument	2 élèves pour 1h30	Examen de fin de cycle CEM (certificat d'études musicales) : avec projet personnel. Orientation en Cycle spécialisé possible après un examen d'admission
	Pratique collective	2h à 3h	
	Culture musicale, analyse, histoire de la musique, écriture ou composition	1h à 1h30 (Cours de FM obligatoire jusqu'au niveau fin de 2 ^{eme} cycle)	
	Basse continue pour les instruments concernés (optionnel)	1h pour 3 élèves	
CYCLE SPÉCIALISÉ 2 à 3 ans Entrée sur examen et entretien	Instrument	1h	Délivrance du DEM UV1 : Instrument UV2 : Formation musicale (équivalence niveau attesté Certificat fin de 3 ^{eme} cycle) UV3 : Culture musicale UV4 : Musique de chambre et orchestre UV5 : Continuo pour les instruments concernés
	Pratique collective dirigée et non dirigée	1h à 2h	
	Formation musicale	2h à 2h30 (équivalence niveau attesté Certificat fin de 3 ^{eme} cycle)	
	Culture musicale	1h30 à 2h	
	Basse continue pour les instruments concernés	1h30 pour 2 élèves	



Organisation des études de Direction

CYCLES	PARCOURS	ENSEIGNEMENTS	VOLUME HEBDOMADAIRE	ÉVALUATION
INITIATION 1 à 3 ans Âge maximum : 28 ans Admission sur test et entretien	Direction d'orchestre Niveau de formation instrumentale et de FM : au minimum 3ème cycle	Cours de direction, écriture, culture musicale, analyse et orchestration	1h pour 2 élèves	Contrôle continu Délivrance du Certificat d'initiation à la direction d'orchestre et/ou de chœur Orientation possible vers le Cycle spécialisé (admission sur examen et entretien)
	Direction de chœur Niveau de formation instrumentale ou vocale : au minimum 2ème cycle Niveau de formation FM : au minimum 3ème cycle	Cours de direction, écriture, culture musicale, analyse	1h pour 2 élèves	



DANSE

Cursus Classique

Options Caractère/Contemporain

L'enseignement de la danse dans les conservatoires de la Ville de Paris s'adresse aux jeunes de 5 à 26 ans. Il s'articule autour d'une discipline principale (Danse classique, danse contemporaine ou danse jazz) à laquelle s'ajoutent des disciplines et enseignements complémentaires.

Le conservatoire du 9^{ème} propose une **offre de formation en danse classique avec option caractère ou contemporain**, et un **enseignement spécifique « Danse classique garçons »**. Toute pratique artistique est le fruit d'un investissement personnel. Les élèves sont amenés, tout au long de leur parcours, à se produire sur scène. Le parcours-étude est structuré en trois cycles. Un examen de fin de cycle permet de passer d'un cycle à l'autre.

CYCLES	PARCOURS	ENSEIGNEMENTS	VOLUME HEBDOMADAIRE	ÉVALUATION
1C1 TRONC-COMMUN <i>à partir du CE1, en juin, par tirage au sort</i>	Éveil-initiation à la danse	Formation Musicale	45 mn	Orientation en fin d'année scolaire vers : · Filière instrumentale · Filière voix · Danse
		Découverte de la voix	30 mn	
		Découverte du corps par le mouvement	45 mn	
INITIATION <i>à partir du CE1, en juin, par tirage au sort</i>		1 cours de danse	1h	Orientation selon le choix de l'élève, sur conseil de l'équipe pédagogique

CYCLES	PARCOURS	ENSEIGNEMENTS	VOLUME HEBDOMADAIRE	ÉVALUATION
1^{er} CYCLE 3 à 5 ans <i>Accès à partir de 8 ans</i>	Dominante (Classique)	Discipline dominante	2h (2 x 1h)	En cours de cycle : contrôle continu Examen de fin de cycle
		Cours optionnel en Contemporain et/ou Caractère	1h	
		Discipline dominante	2h (2 x 1h)	
		Cours optionnel en Contemporain et/ou Caractère	1h	
		Discipline dominante	3h (2 x 1h30)	
		Cours optionnel en Contemporain et/ou Caractère	1h	
		Discipline dominante	3h (2 x 1h30)	
		Cours optionnel en Contemporain et/ou Caractère	1h	
2^{ème} CYCLE 3 à 5 ans	Dominante (Classique)	Discipline dominante	3h (2 x 1h30)	En cours de cycle : contrôle continu Examen de fin de cycle
		Cours optionnel en Contemporain et/ou Caractère	1h	
		Enseignements complémentaires (facultatifs)	selon l'enseignement	
3^{ème} CYCLE 3 à 5 ans	Dominante (Classique)	Discipline dominante	3h (2 x 1h30)	En cours de cycle : contrôle continu Examen de fin de cycle : CEC (Certificat d'Études chorégraphiques)
		Cours optionnel en Contemporain et/ou Caractère	1h	
		Atelier chorégraphique	en fonction du calendrier défini en début d'année	
		Enseignements complémentaires (facultatifs)	selon l'enseignement	

DANSE

Cursus Classique

Options Caractère/Contemporain

ENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES		
CYCLES	PARCOURS	VOLUME HEBDOMADAIRE
Du 1 ^{er} au 3 ^{ème} CYCLE	Danse classique garçons	1 cours de Danse classique garçons par semaine
	3 à 5 ans	1 cours de Danse classique mixte par semaine
	<i>Accès à partir de 8 ans</i> <i>À partir du CE2</i> en septembre, sur test	1 cours optionnel en Contemporain et/ou Caractère

Modules complémentaires

Culture chorégraphique
 Initiation à l'adage (pas de deux)
 Atelier Improvisation/ Composition
 Analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement
 Masterclasses : Hip-hop, Contemporain, Caractère, Jazz, Tap Dance
 Atelier pointes
 Atelier barre à terre
 Mime



THÉÂTRE

Organisation du Parcours d'apprentissage Théâtre

L'enseignement du théâtre dans les conservatoires de la Ville de Paris s'adresse aux adolescents et adolescentes et aux jeunes adultes. L'objectif général de l'enseignement est de permettre à chacun l'acquisition des outils, savoirs faire, savoirs être, nécessaires à une pratique théâtrale autonome. L'apprentissage du théâtre dans les conservatoires parisiens s'inscrit pleinement dans les réalités du théâtre d'aujourd'hui. Toute pratique artistique est le fruit d'un investissement personnel. Les élèves sont amenés, tout au long de leur parcours, à se produire sur scène. L'accès au parcours découverte et au parcours initiation se fait sur tirage au sort pour les débutants et débutantes.

CYCLES	ÂGE	ENJEUX	VOLUME HEBDOMADAIRE	ÉVALUATION
PARCOURS DÉCOUVERTE 1 à 4 ans	de 11 à 14 ans	Découverte de l'art du théâtre par la pratique collective	2h	Évaluation continue, orientation sur décision de l'équipe pédagogique
PARCOURS INITIATION 1 à 3 ans	de 15 à 17 ans	Approche des fondamentaux du jeu d'acteur Ouverture vers les répertoires	3h	
1^{er} CYCLE 1 an	de 17 à 21 ans	ouverture et engagement les fondamentaux de l'acteur interprétation	4h	Évaluation continue, orientation en 2 ^{ème} cycle sur décision de l'équipe pédagogique
2^{ème} CYCLE 2 ans	de 18 à 26 ans	Approfondissement Interprétation	10h	En cours de cycle : contrôle continu Examen de fin de cycle : AET (Attestation d'Études Théâtrales)
3^{ème} CYCLE 1 an	de 18 à 26 ans	Perfectionnement Développement de l'autonomie Projets personnels	12h + 2h (accompagnement de projet personnel)	En cours de cycle : contrôle continu Examen de fin de cycle : CET (Certificat d'Études Théâtrales) Orientation possible en Cycle spécialisé



Modules complémentaires

Atelier sur l'alexandrin
Atelier de coaching vocal
Atelier interconservatoires
Atelier intercycles
Expression corporelle
Atelier transversal
Mime

S2TMD THÉÂTRE

Cursus spécifique en milieu scolaire

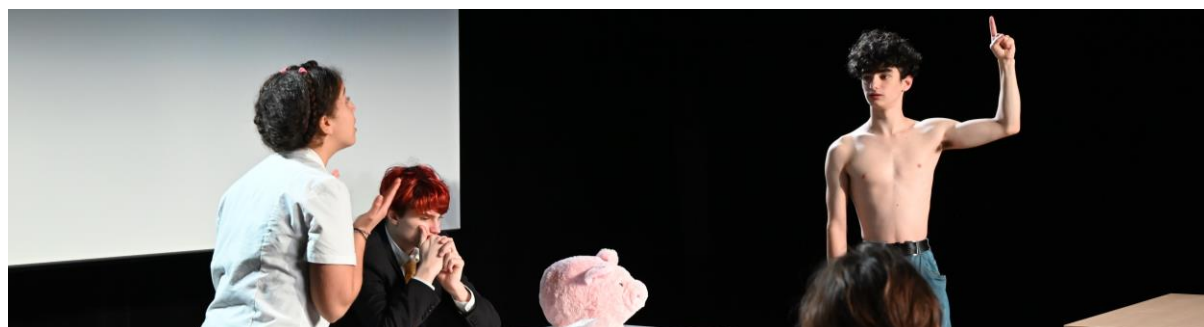
La série technologique S2TMD s'adresse à des élèves souhaitant suivre une formation secondaire intégrant une pratique artistique approfondie, qu'elle soit chorégraphique, musicale ou théâtrale. Construite en partenariat étroit entre un lycée et un conservatoire, elle propose des emplois du temps aménagés permettant aux lycéennes et lycéens de concilier leur scolarité générale avec une formation artistique exigeante, suivie au sein de l'établissement partenaire dans des conditions optimales.

Au Conservatoire du 9^{ème} arrondissement, une section S2TMD Théâtre a ainsi été mise en place à destination des élèves âgés de 15 à 18 ans du **Lycée Lamartine** (Paris 9^{ème}).

CYCLES	ENJEUX	VOLUME HEBDOMADAIRE	ÉVALUATION
CLASSE DE 2^{nde} Cycle de détermination Étape de découverte	Engagement personnel de l'élève dans une approche collective ouverte et ludique du théâtre	3h	Évaluation continue, orientation sur décision de l'équipe pédagogique
	Approche des texte au travers de la choralité et du récit		
CLASSE DE 1^{ère} Cycle terminal Étape de renforcement	Exploration théâtrale à travers deux noyaux dramaturgiques (contemporain et classique)	5h30	Évaluation continue, orientation sur décision de l'équipe pédagogique
	Autonomisation de l'élève		
CLASSE DE TERMINALE Cycle terminal Étape d'appropriation	Deux modules de créations théâtrales collectives	7h	Examen du baccalauréat
	Découvertes des bases du mime		
	Autonomie et créativité artistique de l'élève		

Dépôt des candidatures via la plateforme en ligne dédiée de l'Académie de Paris :

du 12 janvier au 28 avril 2026



CYCLE SPÉCIALISÉ

CONSERVATOIRES DE LA VILLE DE PARIS

Le Cycle spécialisé est ouvert **sur examen d'entrée** aux jeunes artistes afin de compléter leurs aptitudes au jeu individuel et collectif, soit pour clore leurs études artistiques soit en vue de les poursuivre en Cycle préparatoire à l'enseignement supérieur (CPES). Il marque donc la fin des études initiales en musique, danse et art dramatique, ou précède l'orientation vers l'enseignement supérieur (CNSMD de Paris et Lyon, Pôles Supérieurs, Écoles supérieures de danse et de théâtre, universités et écoles supérieures étrangères).

Les **Diplômes d'Etudes Musicales (D.E.M.), Chorégraphiques (D.E.C.) ou Théâtrales (D.E.T.)** qui sanctionnent le Cycle spécialisé jouent le rôle d'une sorte de « baccalauréat des arts », sans être un passeport pour l'enseignement supérieur, dont l'entrée est exclusivement sur concours.

L'enseignement en Cycle spécialisé est, pour chaque cursus, réparti sur plusieurs Unités de Valeur (UV) suivies dans l'un ou plusieurs des 18 conservatoires de la Ville de Paris (le Conservatoire à Rayonnement Régional de Paris et les Conservatoires municipaux d'arrondissement de la Ville de Paris).

Sa durée maximale est de 3 ans en musique.

Il réclame de l'étudiant une grande disponibilité afin de gérer au mieux la pratique à un haut niveau de sa discipline principale (UV1), tout comme le suivi scrupuleux de disciplines complémentaires obligatoires (UV 2, 3, 4...) ou optionnelles.

Plus d'information :

<https://www.paris.fr/pages/le-cycle-specialise-des-conservatoires-de-la-ville-de-paris-31786>



L'ÉVALUATION DES ÉLÈVES

L'évaluation des élèves est organisée en **contrôle continu** et en **examen de fin de cycle**. À l'intérieur du cycle, le contrôle continu, qui comporte une part d'auto-évaluation, est la seule modalité d'évaluation de l'élève. L'évaluation est mise en œuvre dans l'intérêt de l'élève, avec bienveillance et dans le respect de sa personne. Les différents dispositifs d'évaluation participent à la valorisation de la pratique artistique de l'élève, qu'elle soit individuelle ou collective, et contribuent à son épanouissement personnel en évitant toute mise en concurrence excessive.

Le contrôle continu

Le contrôle continu permet de situer l'élève par rapport aux objectifs pédagogiques de chaque cycle. Les outils d'évaluation continue, nécessairement de formes diverses, sont définis par les enseignants, sous l'autorité de la directrice du conservatoire. Les observations consignées sur une **fiche individuelle d'évaluation** sont transmises régulièrement aux parents, *a minima* deux fois par an. Le contrôle continu ne fait pas l'objet d'invitation de membres de jury. L'organisation en cycles d'études permet, notamment, de respecter les vitesses d'acquisitions propres à chaque élève. L'évaluation continue permet exceptionnellement d'envisager, sans attendre l'examen de fin de cycle, la réorientation d'un élève. Elle peut l'amener à choisir dans l'établissement une autre voie ou à le quitter en cours de cycle. Toute décision de réorientation est prononcée par la directrice du conservatoire.

Les examens de fin de 1^{er} et fin de 2^{ème} cycles / Certificats

Les épreuves des examens de fin de 1^{er} cycle / fin de 2^{ème} cycle se déroulent dans chaque conservatoire d'arrondissement sous la présidence de la directrice ou de son représentant. Plusieurs conservatoires peuvent s'associer pour organiser des épreuves communes. La nature des épreuves est arrêtée par l'Inspection après consultation des enseignants de chaque discipline réunis en commissions pédagogiques. Les résultats des examens de fin de cycle prennent en compte le contrôle continu selon des modalités définies par la directrice après consultation des enseignants.

Composition des jurys : Le jury est composé de trois membres : la directrice du conservatoire ou son représentant, président du jury, deux membres, dont, au minimum, un spécialiste de la discipline extérieur au conservatoire. Le conservatoire veille à la mixité des jurys. Les examens sont publics, sous réserve des contraintes d'accueil du public. Les délibérations sont à huis-clos. Les décisions du jury sont sans appel.

À l'issue des épreuves et après l'annonce des résultats, un temps d'échanges entre les élèves et les membres de jury complète le dispositif d'évaluation. Un certificat est délivré à la fin de chaque cycle.

Le 3^{ème} cycle est conclu par le Certificat d'Études Musicales, Chorégraphiques ou Théâtrales. Dans le cas où un élève n'aurait pas pu remplir les conditions d'un certificat, une attestation de scolarité peut être délivrée mentionnant les différents enseignements reçus.

FONCTIONNEMENT DES CONSERVATOIRES

Quelques éléments du Règlement intérieur

Vos interlocuteurs

La directrice du conservatoire définit les grandes orientations du projet d'établissement, assure l'organisation des études et contrôle leur exécution. Elle est responsable des questions administratives, logistiques, budgétaires, pédagogiques et artistiques de son établissement, et en assure son bon fonctionnement. Elle est secondée dans ses missions par :

- Un **secrétaire général** qui a pour mission de coordonner les services dans tous les aspects relevant des domaines administratif, budgétaire et logistique.
- Un **conseiller aux études** qui est en charge du suivi pédagogique des élèves et des relations avec les parents, en lien avec les équipes pédagogique et administrative.

Les **enseignants** ont pour mission l'épanouissement artistique des élèves qui leur sont confiés. Ils sont responsables des enseignements dispensés et du suivi des élèves.

Le Conseil d'orientation

Le conseil d'orientation se réunit si les échanges entre le service de la scolarité, l'élève, les parents ou représentants légaux et le conseiller aux études et/ou la directrice n'ont pu aboutir. Une réunion du conseil d'orientation peut avoir lieu à l'initiative d'un enseignant, de la directrice ou à la demande du conseiller aux études pour porter à la connaissance des parties, direction, parents ou représentants légaux, équipe pédagogique, une question posée dans le cadre de la scolarité d'un élève. Il peut s'agir de questions relevant de la motivation, de la progression de l'élève, de la discipline, de l'adaptation d'un cursus, voire du projet de l'élève nécessitant une aide particulière.

Double inscription

La possibilité de s'inscrire simultanément dans deux cursus peut être acceptée :

1/ **dans la même spécialité**, si les critères suivants sont réunis : lorsque l'élève est en 2^{ème} ou 3^{ème} cycle de son premier cursus en fonction de son implication et de son assiduité dans chacune des disciplines qui le composent, en fonction des places disponibles dans la discipline dominante du deuxième cursus après attribution des places aux réinscrits, sur décision de la directrice ou du conseiller aux études.

2/ **pour toute demande de deuxième inscription dans une spécialité différente de la première** (ex : demande d'inscription en danse ou art dramatique d'un élève musicien.ne), la double inscription est possible.

Assiduité - Absences des élèves

Toute absence d'élève doit être justifiée par un motif réel et sérieux, essentiellement pour cause de maladie et d'évènement scolaire, signalée et confirmée par écrit à l'administration du conservatoire ainsi qu'à l'enseignant concerné dans les meilleurs délais. **Trois absences non justifiées remettent en question le maintien d'un élève au conservatoire et conduisent à la réunion du conseil d'orientation** mentionné à l'article 3.3. Cette obligation s'applique :

- à l'ensemble des enseignements délivrés, individuels comme collectifs, orchestre, chant choral, musique de chambre, ensembles vocaux, ateliers complémentaires ;
- à toutes les étapes du cursus : enseignement, représentations et examens.

Mise à disposition de salles aux élèves en pratique autonome

Dans le cadre de leur pratique autonome, des salles peuvent être mises à la disposition des élèves du réseau des conservatoires pendant les heures d'ouverture de l'établissement sous réserve de l'accord de la directrice. L'élève qui souhaite pouvoir utiliser une salle doit solliciter la mise à disposition auprès du personnel d'accueil et/ou de la scolarité. L'accès est possible, en fonction des disponibilités, sur présentation de la carte d'élève ou d'une attestation d'inscription.

Prêt d'instruments à titre onéreux ou gracieux

Les élèves doivent se munir de leur propre instrument. Le conservatoire dispose cependant d'un parc de petits instruments destinés à la location, prioritairement pour les élèves débutants.

Circulation dans l'établissement

Le conservatoire est un établissement public dont l'accès est réglementé afin d'assurer la sécurité de tous. Outre le personnel du conservatoire, **seuls les élèves sont autorisés à circuler dans les parties communes au-delà de la zone d'accueil ou dans les espaces délimités à cet effet**. Sur proposition de l'enseignant, le directeur peut accepter la présence des parents à un ou plusieurs cours. Les parents sont priés de s'identifier auprès de l'accueil.

Vivre ensemble

Aucune incivilité ne saurait être tolérée.

Le service public repose sur des valeurs dont le respect s'impose à toutes et tous dans l'établissement. **Le respect mutuel et la tolérance constituent un des fondements de la vie collective** : toute personne fréquentant le conservatoire doit avoir une attitude correcte et respectueuse vis-à-vis du personnel enseignant et administratif, des élèves, parents d'élèves ou représentants légaux ou tout autre accompagnant d'élèves, comme des biens publics de l'établissement.

Le non-respect de ces valeurs, dès lors qu'il impacte le bon fonctionnement de l'établissement, est susceptible de remettre en cause la poursuite de la scolarité.

Par respect du travail d'autrui, l'usage des téléphones portables dans l'enceinte du conservatoire, salles de cours et couloirs n'est pas autorisé, sauf dans les espaces identifiés le cas échéant par chaque établissement. De même, chacun est invité à respecter le calme et le silence nécessaires aux cours, auditions, spectacles et concerts.

Le respect de la législation et de la réglementation en vigueur s'impose à tous :

- les mesures et consignes générales nécessaires pour faire face à tout contexte sanitaire particulier, par exemple la pandémie de covid-19,
- **l'interdiction de fumer ou de vapoter à l'intérieur des locaux du conservatoire ou dans la cour, d'y introduire des boissons alcoolisées ou tout autre produit toxique, de consommer des denrées alimentaires (sauf de l'eau) dans les couloirs et les salles de cours.**

Les Conservatoires de Paris sont régis par un Règlement intérieur qui s'applique à tous les usagers.



RÉINSCRIPTIONS, TRANSFERTS, CONGÉS

Les demandes de réinscription, transfert ou congé en conservatoire se font désormais en ligne chaque année au printemps.

Le service numérique de réinscription s'adresse à tous les élèves inscrits dans les conservatoires de la ville de Paris y compris les élèves actuellement en congé, qui remplissent les conditions pour pouvoir se réinscrire. La réinscription de candidats mineurs est assurée par le ou la responsable légal(e) garant(e) du respect des présentes conditions générales par le candidat.

Une seule demande de réinscription doit être effectuée par élève inscrit.

Réinscriptions

Quand se réinscrire ?

La campagne de réinscription se déroulera
du mercredi 6 mai 2026 (10h) au mercredi 27 mai 2026 (15h)

Que se passe-t-il une fois la demande de réinscription effectuée ?

Le conservatoire prend ensuite contact avec les usagers afin de confirmer la prise en compte de la demande et procède à la réinscription pédagogique pour les choix des horaires de cours.

Les demandes de congés et transferts

Les demandes de **congé** pour interruption totale de la scolarité au conservatoire, de **dispense** pour interruption d'une des disciplines constitutives du cursus de l'élève ou de **transfert** dans un autre conservatoire municipal d'arrondissement demeurent exceptionnelles. Sur sollicitation des élèves majeurs ou des parents ou représentants légaux des élèves mineurs, elles sont étudiées par le conservatoire.

Les **demandes écrites et justifiées** doivent être transmises au conservatoire d'origine **au moment de la réinscription**, dans les délais prévus à cet effet.

La décision d'admission de l'élève appartient au directeur du conservatoire d'accueil.

Attention : aucun changement d'établissement n'est possible pour les élèves débutants inscrits suite au tirage au sort.

INSCRIPTIONS DÉBUTANTS

Danse

À partir du
CE1

Musique

À partir du
CE1

Théâtre

À partir de
la 6^{ème}

L'âge est calculé au 31 décembre de l'année en cours
La classe prise en compte est celle de la rentrée scolaire prochaine

1. Déposer ma candidature

Du mardi 26 mai 2026 (10h) au jeudi 11 juin 2026 (15h)

Je m'informe sur les disciplines enseignées
dans les conservatoires

Je dépose ma candidature en ligne via Paris
Familles ou le portail des conservatoires
parisiens

Je fais 2 choix maximum
(de conservatoires, de filières ou de spécialités)

2. Tirage au sort le mercredi 17 juin 2026

Je reçois le résultat par mail ou SMS

Ma candidature est retenue en liste principale

Le conservatoire me
contacte fin
juin/début juillet
pour finaliser mon
inscription

Je suis en liste d'attente

Le conservatoire me
contactera en
fonction des places
libérées jusqu'à la
mi-novembre

Ma candidature n'est pas retenue

Il existe également
des enseignement
artistiques en
centres Paris Anim'
et dans les
associations

Si vous changez d'avis et ne souhaitez pas vous inscrire au conservatoire, merci de prévenir votre conservatoire au plus tôt.

INSCRIPTIONS NON-DÉBUTANTS

Danse

À partir du
CE2

Musique

À partir du
CE2

La classe prise en compte est celle de la rentrée scolaire prochaine

1. Déposer ma candidature

Du mardi 16 juin 2026 (10h) au vendredi 10 juillet 2026 (15h)

Je dépose ma candidature en ligne
via Paris Familles ou le portail des
conservatoires parisiens

Je fais 2 choix maximum
(de conservatoires, de filières, ou de spécialités)

2. Convocation aux tests d'entrée début septembre 2026

Je reçois le résultat par mail ou affichage au conservatoire

Ma candidature est retenue

Je suis admis en
fonction de mon
niveau et de la
place disponible.
Je finalise mon
inscription

Ma candidature n'est pas retenue

Il existe des
enseignement
artistiques en
centres Paris Anim'
et dans les
associations

Si vous changez d'avis et ne souhaitez pas vous inscrire au conservatoire, merci de prévenir votre conservatoire au plus tôt.

INSCRIPTIONS THÉÂTRE

Débutants cycle 1 & Non-débutants cycle 2 & 3

**1^{er}
Cycle**

17-20 ans

**2^{ème}
Cycle**

18-24 ans

**3^{ème}
Cycle**

18-25 ans

L'âge est calculé au 31 décembre de l'année en cours

1. Déposer ma candidature

Du mardi 16 juin 2026 (10h) au vendredi 10 juillet 2026 (15h)
Débutants cycle 1 & non-débutants cycle 2 & 3

Je consulte les horaires d'enseignements des différents conservatoires

Je dépose ma candidature en ligne via Paris Familles ou le portail des conservatoires parisiens

2. Convocation à une audition en 2 tours en septembre 2026

Ma candidature est retenue

Je suis admis en fonction de mon niveau et de la place disponible.
Je finalise mon inscription.

Ma candidature n'est pas retenue.

Il existe des enseignement artistiques en centres Paris Anim' et dans les associations

FACTURATION

Facturation des droits d'inscription

S'inscrire au conservatoire municipal est un engagement annuel : toute scolarité commencée, même si elle est arrêtée en cours d'année est due en totalité, quelle que soit la présence effective de la personne inscrite, sauf dans certains cas de désistement ou démission (voir ci-dessous). **La facturation est calculée selon le quotient familial et le lieu de résidence (+25% pour les non-parisiens)**. La facturation est cadencée en trois échéances aux mois de janvier, mars, avril. Après réception de la première facture, vous disposez de deux mois pour la contester.

Désistement

Si pour des raisons dûment motivées, la scolarité ne peut être poursuivie, **il est possible de se désister en adressant un courrier ou un mail circonstancié au conservatoire avant le 1^{er} octobre**, afin de ne pas être redevable des droits d'inscription. Au regard des explications et justificatifs présentés, le chef ou la cheffe d'établissement ou son représentant ou représentante prononcera le désistement. Au-delà du 1^{er} octobre, la facturation est due pour l'année complète.

Démission

Pour toute démission signalée au conservatoire avant le 31 décembre par courrier ou mail circonstancié avec justificatifs datés, **un remboursement partiel peut être accordé** si et seulement si : des événements imprévus (maladie, déménagement ou toute circonstance personnelle majeure) sont survenus entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre ; une demande de remboursement est transmise à Paris Familles par vos soins, dans un délai maximum de deux mois après l'émission de la facturation.

En revanche, un **congé** accordé exceptionnellement après le 30 septembre ne permet aucun remboursement.

Retrouvez plus d'informations sur la tarification
des conservatoires de la Ville de Paris :



FACTURATION

Facturation des enseignements en Danse

	Facturation cursus complet danse	Facturation cursus allégé danse
Parcours général ou second cursus	x	
Initiation		x
Discipline seule (hors parcours-étude)		x

Facturation des enseignements en Musique

	Facturation cursus complet musique	Facturation "cursus allégé musique" ou "complément de cursus"
Filière instrumentale	x	
Filière voix	x	
1 discipline seule (sauf instrument seul ou chant seul)		x
Complément de cursus (ajout cours d'instrument au cours de la première année)		x
2ème instrument seul (accordé exceptionnellement par l'équipe pédagogique)		x

Facturation des enseignements en Théâtre

	Facturation cursus complet théâtre	Facturation cursus allégé théâtre
Parcours découverte		x
Initiation		x
Cursus complet théâtre	x	

ÉQUIPE ENSEIGNANTE

Chant Lyrique



N. Yeliseyeva
Accompagnement /
Coaching vocal /
Mélodies & Lieder



E. Maurus
Chant Lyrique



D. Lamprecht
Chant Lyrique



I. Mukaiyama-Hervieu
Accompagnement



L. Karev
Accompagnement



Y. Coudray
Art Lyrique



P. Cholley
Accompagnement



S. Shakhijanyan
Chant Lyrique

Théâtre



E. Benattar Saladin
Cycles /
S2TMD



F. Avila
Mime S2TMD



A. Lecroc-Lecerf
Atelier transversal /
Parcours découverte /
S2TMD

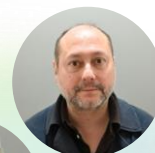


A. Gintzburger
Cycles /
Initiation



E. Bousquet
Expression corporelle

Jazz



M. Rocheman
Piano



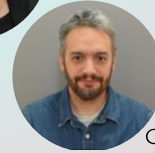
R. Turegano
Accompagnement



P. Carrié
Ear training



S. Audard
Histoire du Jazz



C. Poirier
Saxophone



F. Mary
Trompette



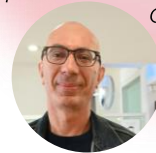
C. Hémard
Chant



M. Valeanu
Guitare



G. Naud
Piano



O. Robin
Batterie



N. Dary
Saxophone /
Ecriture



P. Cholley
Accompagnement



V. Daidé
Ateliers Jazz

Danse



B. Choukroun
Classique



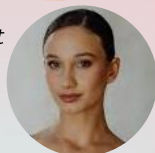
E. Bousquet
Caractère



R. Butterfly
Tap Dance



K. Boyer
Accompagnement



A. Jareska
Classique



I. Sergeeva
Accompagnement



M. Bastien
Culture



L. Delanoy
Accompagnement

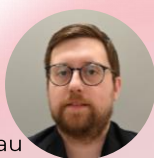


C. Zoubritski-Zelter
Accompagnement



A. Romero Arias
Accompagnement

Pratiques vocales collectives



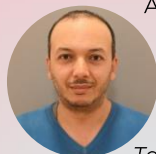
A. Adhumeau
Filière Voix



A. Roux-Majollari
Filière Voix



L. Benzoni-Grosset
Technique vocale



C. Laïk
Technique vocale



N. Degrange-Roncier
Chant Choral



A. Gannat
Chant choral



J.-M. Salazar
Initiation clavier



C. Bascle
Chant choral



P. Cholley
Accompagnateur

Érudition



N. Degrange-Roncier
Formation musicale



C. Lachaume
Formation musicale



A.-C. Schollhammer
Formation musicale



D. Lampel
Écriture



S. Descombes
Formation musicale



M. Ungureanu
Culture musicale



A.-E. Commaille
Formation musicale

Musique de chambre



R. Sagot



F. Lubiatto



E. Coppey



M.-L. Boulanger



M. Lombardi



J. Ribeiro

Pratiques instrumentales collectives



J.-B. Nicolas
Symphonique



F. Lubiatto
Cordes C2



S. Soeder
Cordes C1



M. Tutuianu
Cordes C3



L. Monod-Müller
Harmonie C1&C2

Direction



J.-B. Nicolas
Orchestre



N. Degrange-Roncier
Choeur

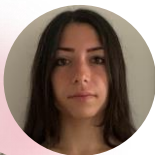
Parcours personnalisé



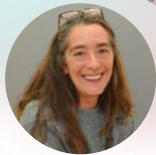
R. Butterfly



A. Billant



C. Ajaka



E. Bousquet



N. Degrange-Roncier

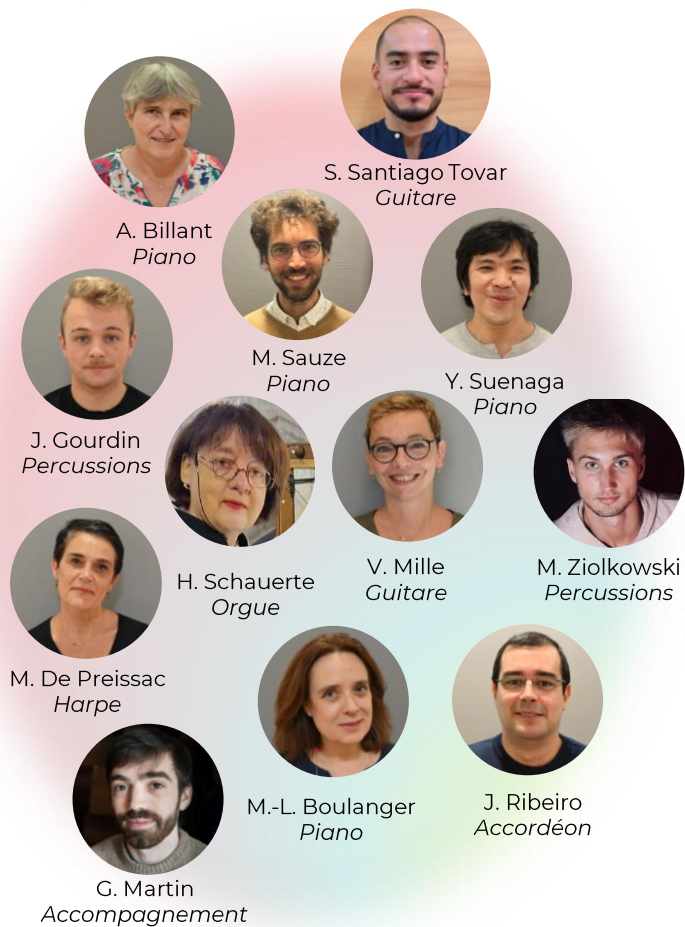
Cordes



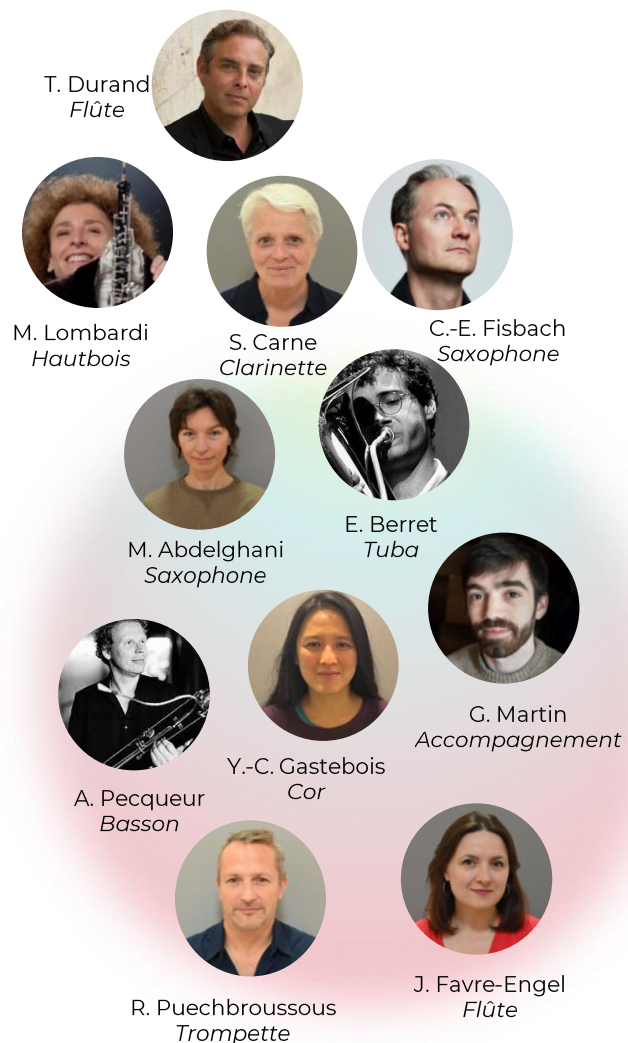
Musique ancienne



Polyphoniques



Vents



**Conservatoire parisien
Nadia et Lili Boulanger**

17 rue Marguerite de Rochechouart, 75009

01 44 53 86 86

conservatoire9@paris.fr



Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux :

